

AFFAIRE N°7/2 - Approbation du cahier des charges relatif à la location de véhicules pour les besoins des différents services communaux pour l'année 1977.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes un cahier des charges a été établi pour la location de véhicules nécessaires :

- à l'enlèvement des ordures ménagères ;
- aux besoins des différents services communaux.

Ce cahier des charges fixe les conditions en vue d'un appel d'offres.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce cahier des charges ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à retenir ceux qui auront présenté les offres les plus avantageuses.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. LAPIERRE - Est-ce que les membres du Conseil Municipal ont un droit de regard sur le Cahier des Charges ?

LE MAIRE - Oui.

M. DE BALBINE - A quel moment avez-vous l'intention de passer l'appel d'offres, Monsieur le Maire, de façon à ce que nous ne soyons pas pris au dépourvu, comme cela s'est passé cette année ? Il n'y avait plus d'argent !

LE MAIRE - Il faut un certain délai. Mais l'appel d'offres a lieu avant l'élaboration du budget.

M. DE BALBINE - A un moment donné, il n'y avait plus d'argent.

M. GERARD - Il ne faut pas non plus établir le budget en fonction des besoins déterminés à l'avance.

M. DE BALBINE - Je suis d'accord avec vous, Monsieur GERARD. Mais il ne faudrait pas affecter la somme prévue pour le paiement des véhicules de location à d'autres travaux. En cours d'année, nous aurons des difficultés.

LE MAIRE - Nous n'avons pu prendre cet argent pour faire autre chose. Mais il se trouve qu'en fin d'année, nous sommes amenés à prendre d'autres véhicules pour un chantier bien précis. Le crédit location peut être épuisé à un certain moment, néanmoins, nous continuons à garder les véhicules et les payons sur le prochain budget.

M. DE BALBINE - Il s'est passé une chose bien précise. L'argent prévu pour les véhicules de location a été utilisé pour payer d'autres véhicules affectés à un chantier bien déterminé. Ces véhicules ont été pénalisés. Nous devons prévoir l'argent nécessaire pour un chantier.

LE MAIRE - Les véhicules n'ont pas été pénalisés. Nous payons tous les véhicules que nous avons utilisés.

M. LAPIERRE - Certains camions ne servent qu'au transport des chefs de chantiers.

LE MAIRE - Ils sont à la disposition du chantier.

M. LAPIERRE - Mais ils sont là et n'effectuent aucun travail !

M. GERARD - Il est du rôle des élus au moment où ils constatent pareils faits de les signaler.

LE MAIRE - Je vous rappelle que tous les Conseillers Municipaux sont habilités à intervenir dans les affaires de la Commune.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

Veil

Sur le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR

Sur copie conforme
auit Denis le 3 dec 76
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE